

Service Animation-Prévention - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La 13^{ème} Commission, sur avis majoritaire de ses membres, propose d'attribuer les subventions suivantes :

Secteur Prévention

- CRIF (Centre Régional d'Insertion et de Formation) 100 000 F
- Résurgence 3 000 F

La dépense totale, soit 103 000 F, est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 945.92.657.47040 - Subvention secteur Prévention.

Secteur Animation

- Action Catholique pour l'Enfance 3 000 F
- MJC Palente 210 000 F
- Brulard 2000 6 000 F

La dépense totale, soit 219 000 F, est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 945.90.657.47030 - Subvention secteur Animation, alimentés par les transferts suivants :

- * 126 800 F en provenance du chapitre 945.90.645.47030
- * 43 000 F en provenance du chapitre 945.92.699.47040
- * 5 000 F en provenance du chapitre 945.90.657.47030 code programme 88026
- * 41 000 F en provenance du chapitre 945.92.611.47044
- * 3 200 F en provenance du chapitre 945.92.6183.47044.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, M. JEANNIARD nous propose d'attribuer au CRIF une subvention de 100 000 F. Nous avons déjà longuement débattu de cette question en commission le 17 octobre dernier, mais depuis je me suis encore interrogée sur le choix de cet organisme de formation. Pourquoi en effet privilégier le CRIF parmi les 374 organismes de formation existant en Franche-Comté ? Est-ce parce qu'il est régional ? Or le CRIF intitulé Centre Régional d'Insertion et de Formation n'étend pourtant pas son champ d'activités au-delà du bassin d'emploi de Besançon, son directeur lui-même le reconnaît. Est-ce parce qu'il est unique ou plus compétent dans ce domaine d'intervention ? Or, de l'avis même de ma collègue de commission, Mme DUFAY, plusieurs autres organismes fournissent des prestations identiques et de qualité équivalente.

Que propose le CRIF ? Une action dite d'emploi avec insertion. Or en fait de recherche d'emploi, il s'agit d'après l'entretien que nous avons eu avec son Directeur, de placement de jeunes et d'adultes pour des stages en entreprise. Mais la Mission Locale que nous subventionnons, par ailleurs, ne joue-t-elle pas ce rôle ? Le CRIF ne constitue-t-il donc pas une concurrence directe à la Mission Locale ? Le CRIF serait, nous dit-on, spécialisé dans un suivi personnalisé de stagiaires. Certes, avec 10 permanents à temps plein, il semble aisé de suivre de près une centaine de dossiers, alors que la Mission Locale reçoit annuellement plus de 3 000 jeunes, exactement 3 363 en 1990 avec un personnel de 10 salariés et 9 mises à disposition État - collectivité. Les contribuables bisontins devraient-ils payer à la fois l'insertion première classe et l'insertion deuxième classe ? J'ajouterai que le CRIF est déjà largement subventionné par l'État puisqu'on peut estimer son budget pour l'ensemble des actions à plus de 2 200 000 F. Alors pourquoi la Ville de Besançon allouerait-elle encore 100 000 F ? Peut-être est-ce parce que l'anagramme de CRIF est FRIC (rires) ?

Pour en revenir à des choses sérieuses, je crois avoir compris la raison profonde de cette bienveillante sollicitude, car mon enquête m'a permis d'établir, et je le dis pour des raisons de transparence, que le Président du CRIF n'est autre que M. Michel MERCADIÉ. Alors, en conclusion, à l'heure où l'on célèbre la disparition de Georges BRASSENS, on songe aux copains d'abord !

(Protestations).

M. FOUSSERET : Et c'est le RPR qui ose dire cela après ce qui s'est passé la semaine dernière ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez Mme DUVERGET s'exprimer. Est-ce terminé Madame ?

M. TOURRAIN : Cette subvention apparaît sous le couvert de la prévention. Je n'ai pas du tout l'intention, Monsieur le Député-Maire, de rouvrir ce soir le débat qui nous a animés, enfin que nous avons eu récemment au Conseil, mais j'ai suivi à l'Assemblée Nationale les discussions concernant le budget et notamment le rapport présenté par un de vos collègues du Doubs qui a indiqué quels étaient les souhaits que manifestait la commission à ce sujet. Tout le monde reconnaît que la délinquance a augmenté considérablement ces trois dernières années. Le Ministre lui-même n'en disconvient pas. C'est également le cas à Besançon, vous-même l'avez admis lors du dernier Conseil, et je me permettrai de vous faire deux suggestions.

La première, c'est d'affecter cette somme à l'achat d'un véhicule spécialisé pour votre police municipale qui en a bien besoin ; quand je dis spécialisé c'est-à-dire qui participe à la dissuasion puisqu'il ne faut pas seulement se gargariser avec la prévention, il existe la dissuasion et la répression qui sont les deux autres volets. C'est la première proposition que je vous fais.

La deuxième, c'est d'adresser au Ministre de l'Intérieur un vœu demandant d'une part le renforcement des effectifs et des moyens de la police nationale, de la police urbaine de Besançon, et d'autre part la mise sur pied très rapide du statut des polices municipales qui définira de façon très précise l'exercice de leurs fonctions et les rapports qu'elles doivent avoir avec la police nationale. Je ne doute pas que dans le vote de ces vœux, nous ne recevions pas l'appui de M. DAHOUI puisque récemment dans la presse locale, il a considéré que les propositions, enfin il semblait en tout cas admettre que les thèses que nous avons avancées, il les partageait amplement. Comme il est le responsable officiel du parti socialiste, je pense qu'il ne manquera pas de demander à ses camarades conseillers municipaux d'adopter ce vœu. Voilà les propositions que j'avais à vous faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces propositions généreuses Monsieur TOURRAIN. Vous êtes un peu spécialiste de la chose, vous enlevez 100 000 F et vous dites avec ces 100 000 F on va faire beaucoup de choses, y compris acquérir un véhicule de police spécialisé. Cela m'étonnerait qu'il ne coûte que 100 000 F, il faudrait sans doute rajouter pas mal au bout pour le financer. Deuxièmement, vous émettez deux vœux, le premier en direction de M. MARCHAND pour un renforcement de la police, cela a déjà été fait. Je vous ai au cours du dernier Conseil Municipal, donné connaissance de la réponse du Ministre de l'Intérieur concernant le renforcement des effectifs. Donc cela a déjà été fait, je veux bien le refaire en votre nom si vous le souhaitez, mais cela me paraît inutile un mois après de refaire le même courrier, enfin ! Ensuite, le dossier sur la police municipale : c'est vrai qu'il n'est pas encore venu au niveau de projet, mais le Préfet CLAUZEL avait fait un rapport. Il était venu voir ce qui se passait à Besançon d'ailleurs et il m'avait longuement interrogé pour connaître la façon dont les relations existaient ici entre police municipale et police nationale et dans la répartition des tâches. Il est certain que c'est un texte qui sortira peut-être bientôt, je ne pourrais vous dire quand, mais qui nous intéresse au plus haut point c'est vrai, pour bien définir le rôle des uns et des autres et surtout essayer d'établir une certaine équité entre tous les services de police municipale qui ne sont pas du tout les mêmes, qu'on soit au Nord ou au Sud de la Loire, dans le Nord du pays ou dans le Midi. Alors peut-être que cela aussi je pourrais le rappeler ? Je me ferai donc votre porte-parole auprès du Ministre de l'Intérieur pour redemander un renforcement de la police et peut-être aussi de faire venir assez vite le texte sur les polices municipales. Quant au véhicule de police spécialisé, j'é mets les doutes les plus sérieux à ce sujet.

M. PINARD : Je suis un petit peu étonné par l'intervention au sujet du CRIF parce qu'au Conseil Général qui a des responsabilités majeures en matière d'insertion, cet organisme a été présenté comme étant le plus performant et cela a été dit par le conseiller technique du Président GRUILLOT au Conseil Général. Et il y a eu unanimité pour constater que le travail pas facile d'insertion qui était fait, l'était dans de bonnes conditions.

Alors il faut faire attention. La vie associative est une chose, la vie politique en est une autre. J'ai, comme beaucoup d'autres, des responsabilités dans la vie associative avec des gens de toutes opinions et c'est d'ailleurs j'allais dire une tradition bisontine, que la vie associative soit conduite par des gens qui sont très différents. Dans une association que je connais bien, c'était un attelage entre un vieux prêtre et un inspecteur primaire franc-maçon. Chez les immigrés, c'était notre ami HUOT et l'Abbé CHAYS. Je suis peut-être un petit peu chauvin mais je trouve que c'était un privilège pour la vie bisontine que d'avoir des cadres associatifs où des gens de conviction philosophique très différente se retrouvaient sur des problèmes concrets. Et je crois savoir que s'agissant de l'association en question, son Président qui a été mis en cause, a été élu à l'unanimité en qualité de président par des gens qui, par ailleurs, votent partout, sauf au Front National !

M. SALOMON : Je serai très bref. Soutenant l'action du CRIF au Conseil Général, je soutiendrai bien sûr la demande de subvention ce soir de cet organisme qui effectivement fait un excellent travail d'insertion. On lui envoie souvent des populations difficiles et c'est vrai que les résultats sont excellents. Le CRIF fait partie des associations qui apportent de bons résultats pour les populations qui sont en difficulté. Donc je voterai cette subvention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le Conseil Général subventionne le CRIF à quelle hauteur ?

M. SALOMON : 100 000 F ont été votés en ce qui concerne le CRIF, plus certaines actions d'insertion.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

M. TISSOT : Je suis bien ennuyé qu'un débat sur le CRIF vienne ce soir parce qu'en fait l'initiative n'est pas de Raymond JEANNIARD. Il n'a fait que respecter les engagements que j'avais pris et quand je dis que je suis ennuyé qu'il y ait un débat ce soir c'est parce que c'est une décision que j'ai prise il y a au moins 6 ou 7 ans. Alors je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse qui ne pourront pas être trop précis. Je n'aurai pas tellement les moyens de faire un débat là-dessus puisque c'est quand même assez vieux. La chose que l'on peut dire déjà, c'est qu'on ne peut pas comparer avec la Mission Locale car ce n'est pas du tout le même public. Il s'agit là d'un public qui est en extrême difficulté et ce que je peux dire, c'est qu'au début de l'activité du CRIF, j'y suis allé. On y passait des après-midi complètes à examiner les cas les uns derrière les autres, cela durait 4 ou 5 heures, mais j'ai été même stupéfait de ce qu'on pouvait faire pour des personnes qui arrivaient avec les dents qui tombaient, des poux dans les cheveux, qui n'avaient même pas la maîtrise des quatre opérations ou de la lecture. On arrivait à les faire entrer dans une entreprise ! Moi j'ai été vraiment sidéré de ce qu'ils arrivaient à faire, j'ai le souvenir d'une association qui fait un travail de très très grande qualité et je suis très surpris qu'on nous dise cela aujourd'hui.

Je voulais intervenir sur ce point car Raymond JEANNIARD n'a fait que reprendre une subvention pour ne pas mettre le CRIF en difficulté par rapport à des engagements que j'avais pris. Il faut quand même bien savoir que nous conduisons une politique de prévention ou d'autre chose avec des partenaires et il est bon quand même que les partenaires sachent qu'ils puissent compter sur nous et ce n'est pas à la faveur d'un changement d'équipe ou d'un changement de personnes qu'on va les laisser tomber du jour au lendemain. Ainsi Raymond JEANNIARD, cela n'a pas été son choix, a par correction vis-à-vis d'un de nos partenaires tenu nos engagements.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voulais dire que le débat qui est en train de se dérouler est quand même très significatif d'une chose. C'est que tous dans cette salle avons pour objectif, quels que nous soyons, de faire le maximum d'efforts dans le domaine de l'insertion, ce qui bien évidemment doit être complété par les deux autres volets qu'évoquait Raymond TOURRAIN tout à l'heure, la dissuasion et la répression, tout à fait Monsieur RUEFF ! Simplement, tous ces efforts voulus par les uns et les autres en matière d'insertion, conduisent pour un Conseiller Municipal de base à ne plus voir très clair. Les actions d'insertion c'est d'abord à nos yeux, comme le rappelait Chantal DUVERGET, la Mission Locale. Les actions d'insertion, c'est le Conseil Général, notamment dans le cadre de ses compétences en matière de RMI. Les actions d'insertion, c'est des organismes nombreux comme celui qu'on vient d'examiner ce soir. C'est donc toute une pléiade d'interventions qui nécessiterait je crois, pour que les choses soient aux yeux des Bisontins le plus clair possible, une présentation d'ensemble sous la forme par exemple d'un petit rapport d'information une fois dans l'année, qui nous permette de récapituler les montants consacrés aux actions d'insertion. Je crois d'ailleurs que ce serait flatteur pour toutes les collectivités de ce département, la nôtre, le Conseil Général, et que cela éviterait probablement polémique ou débat car nous y verrions plus clair. Et nous pourrions aussi Monsieur le Maire comparer le montant récapitulé des sommes consacrées aux actions d'insertion à celles que vous consacrez dans votre budget, aux actions dites de dissuasion et de répression et notamment les moyens mis à disposition de la police municipale. Cet élément de comparaison me paraît souhaitable et c'est pourquoi je me permets de demander ce très léger rapport d'information.

Mme DUVERGET : Je voulais ajouter simplement par rapport à ce que vient de dire M. PINARD, que je n'ai absolument pas mis en cause personnellement M. Michel MERCADIÉ (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On avait cru comprendre cela.

Mme DUVERGET : Simplement, je voulais souligner une chose qui, me semble-t-il est importante, c'est que par rapport à cet ensemble d'actions de formation qui figurent dans cet ouvrage, par rapport à l'ensemble de ces organismes qui sont au nombre de 400, la coïncidence veut qu'on ait choisi celui que dirige M. MERCADIÉ. Je pense que c'était une chose qu'il fallait signaler à l'assemblée.

M. JEANNIARD : J'interviens simplement pour expliquer pourquoi la commission propose cette subvention au Conseil Municipal. Tout d'abord parce que le CRIF est un organisme de très grande qualité, cela a été souligné ce soir par maints Conseillers Municipaux. D'autre part, il s'agit d'une insertion au profit d'une population en lourde difficulté et c'est vrai que le CRIF est, comme un certain nombre d'organismes, à même de proposer cette insertion lourde auprès d'une population en grande difficulté. Par ailleurs, je comprends mal le sous-entendu de Mme DUVERGET concernant la présidence de Michel MERCADIÉ au CRIF car Michel MERCADIÉ est très connu pour son intégrité, pour son désintéret personnel et son engagement auprès de différentes associations. En ce qui concerne le CRIF, je crois qu'il lui donne beaucoup de sa personne et vraiment cet argument qui nous est lancé, je le regrette catégoriquement et très vivement.

En ce qui concerne maintenant notre politique d'insertion vis-à-vis des organismes de formation, il est tout à fait entendu et nous l'avons indiqué à la réunion de commission, que nous ferons désormais un appel d'offres auprès de différents organismes de formation chargés de l'insertion pour étudier les différentes possibilités qui sont offertes, en particulier dans le cadre de la formation et de l'insertion. Nous avons d'ailleurs, à ce titre, subventionné cette année la MJC du Loutelet et la FRATE pour un stage d'insertion et de formation professionnelle pour des jeunes qui étaient en très grande difficulté d'insertion aussi. Donc, comme nous ne souhaitons pas subventionner des organismes de formation professionnelle pour de la formation professionnelle, dès l'année prochaine nous lancerons une sorte d'appel d'offres auprès de plusieurs organismes pour qu'une insertion par la formation professionnelle, pour qu'une insertion dans le cadre de l'entreprise ou dans le cadre de chantiers puisse se réaliser.

Mme DUVERGET : Je voulais simplement que M. JEANNIARD confirme que M. MERCADIÉ est bien le président du CRIF (protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'on est tout à fait à côté de la plaque quand on insiste lourdement là-dessus Madame DUVERGET. Ce que je vous conseillerais, c'est d'aller faire un tour au CRIF pour voir ce qui s'y fait, comme cela vous pourrez la prochaine fois en parler en toute connaissance de cause. Je n'admets pas qu'on mette en cause un président, quel qu'il soit, à quelque formation politique qu'il appartienne, en disant que parce qu'il est président d'un organisme, il est bien placé pour... Je n'admettrai jamais cela, car ce n'est pas parce qu'un tel est président du CRIF qu'on donne 100 000 F au CRIF. On attribue une subvention à cet organisme depuis déjà 6, 7 ans. On suit ce qu'il fait. Cela est bien donc on continue de le subventionner.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur sauf en ce qui concerne la subvention accordée au CRIF pour laquelle deux Conseillers ont voté contre et trois se sont abstenus.